

P R O C È S - V E R B A L

Procès-verbal de la troisième rencontre du comité de vigilance du lieu d'enfouissement sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès de l'année 2008, tenue à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, 400, boul. de la Gabelle, entrée # 2, Saint-Étienne-des-Grès, le 18 juin 2008 à 19 h.

Sont présents : M. Claude Boulanger – MRC Maskinongé
M. Robert Comeau – Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie
M. Robert Landry – Maire de Saint-Étienne-des-Grès
M. Jean-Yves Guimond – Coopérative MRM
M. Pierre Milette – Citoyen
M. Patrick Simard – Conseil régional de l'environnement Mauricie

1. MOT DE BIENVENUE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Formant quorum, le président, M. Jean-Yves Guimond, souhaite la bienvenue aux membres du comité de vigilance et les remercie de leur présence. Il souligne également la présence du nouveau représentant de la municipalité de Saint-Étienne-des-Grès, M. Robert Landry, maire.

M. Robert Comeau explique l'historique du comité de vigilance à M. Landry.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour.

Il est proposé par M. Claude Boulanger et appuyé par M. Pierre Milette d'accepter l'ordre du jour proposé en ajoutant les points « redistribution des surplus de la Régie de gestion des matières de la Mauricie », « prochaine demande de certificat d'autorisation » et « usine de méthanisation » au varia et en laissant le varia ouvert. Adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour se lit comme suit :

- 1. Mot de bienvenue et vérification du quorum;*
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour;*
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 28 février 2008;*
- 4. Suivi du procès-verbal du 28 février 2008;*
- 5. Captation des biogaz des vieilles cellules;*

6. *Problématique des odeurs (entreprise spécialisée);*

7. *Varia :*

- *Redistribution des surplus de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie;*
- *Prochaine demande de certificat d'autorisation;*
- *Usine de méthanisation.*

8. *Date et lieu de la prochaine réunion;*

9. *Levée de la réunion.*

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RENCONTRE DU 28 FÉVRIER 2008

M. Guimond invite les membres à prendre connaissance du procès-verbal de la rencontre 28 février 2008 et à lui faire part de leurs commentaires.

Puisque les membres n'ont pas de modification à apporter, M. Robert Comeau, appuyé de M. Claude Boulanger, propose que le procès-verbal du 28 février 2008 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DU 28 FÉVRIER 2008

Les membres demandent au secrétaire de vérifier si l'invitation lancée aux citoyens de Saint-Étienne-des-Grès dans le communiqué de presse émis en avril dernier pour combler le siège vacant au sein du comité a fait l'objet d'un article dans le journal *Le Stéphanois*.

Système de votation des membres de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie

M. Comeau remet aux membres du comité un tableau présentant la synthèse des voix des membres lors des votes. Chaque MRC compte deux voix de classe « A » (incluant les voix des municipalités hôtes d'un lieu d'enfouissement). Pour ce qui est des voix de classe « B », elles sont subdivisées en trois compétences; compétence 2 (recyclage), compétence 3 (enfouissement), compétence 4 (boue de fosse septique). Le nombre de voix que chaque MRC compte dans chacune de ces compétences est proportionnel à population.

Lors des votes au conseil d'administration, les décisions sont prises selon la somme de ces voix.

5. CAPTATION DES BIOGAZ DES VIEILLES CELLULES

M. Robert Comeau informe les membres que tous les collecteurs sont maintenant installés dans les vieilles cellules d'enfouissement. Il ne reste qu'à les connecter pour capter les biogaz. Les travaux devraient être terminés dans quelques semaines.

6. PROBLÉMATIQUE DES ODEURS (ENTREPRISE SPÉCIALISÉE)

M. Pierre Milette demande où en est rendue la création du comité de suivi des odeurs.

M. Robert Comeau mentionne qu'aucun rapport ou information n'a encore été reçu de la firme Odotech suite au mandat qui lui a été confié par la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie (RGMRM).

M. Comeau s'informerait auprès de la responsable en environnement de la RGMRM pour connaître l'état d'avancement de ce dossier, car la RGMRM prépare son budget à son lac-à-l'épaule de septembre dans le but que celui-ci soit présenté en octobre. Le nouveau budget entre en vigueur en janvier.

M. Pierre Milette propose qu'un montant soit mis au prochain budget pour couvrir les frais du comité de suivi des odeurs. M. Milette propose que la responsable en environnement de la RGMRM soit mise à contribution pour l'élaboration du projet de comité de suivi des odeurs et mentionne que ce projet doit être préparé avant la prochaine rencontre du comité de vigilance, prévue pour le 20 août prochain, pour qu'il fasse l'objet de discussion lors de cette rencontre. Par la suite, le projet sera soumis à la RGMRM pour la préparation de son prochain budget.

M. Robert Comeau et M. Jean-Yves Guimond contacteront la responsable en environnement de la RGMRM et inviteront M. Milette à se joindre au groupe pour élaborer ce projet avant le 20 août.

M. Comeau souligne qu'une nouvelle torchère est en fonction depuis trois semaines, ce qui devrait aussi contribuer à diminuer les odeurs.

7. VARIA

Redistribution des surplus de la RGMRM

M. Robert Comeau explique la façon de procéder de la RGMRM lors des distributions de surplus à ses membres. Lorsque les actifs à distribuer sont inférieurs à 100 000 \$, ils sont distribués selon le pourcentage de la quantité de matières résiduelles enfouies au site par le membre sur la quantité des matières enfouies par l'ensemble des membres. Exemple : Trois-Rivières enfouit 33 000 t m/an et la quantité totale des matières enfouies par les membres est

de 80 000 t m/an. Donc, la matière enfouie par Trois-Rivières sur un an représente environ 41 % sur un surplus de 100 000 \$, Trois-Rivières recevrait 41 000 \$.

Prochaine demande de certificat d'autorisation

M. Robert Comeau informe les membres que deux demandes de certificat d'autorisation ont été faites, une pour la nouvelle torchère et l'autre pour la mise aux normes des bassins de traitement du lixiviat.

Usine de méthanisation

À la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie, l'usine de méthanisation est rendue à l'étape des évaluations.

L'entente cadre de référence intervenue entre les municipalités membres permet l'enfouissement de 200 000 t m/an à St-Étienne-des-Grès et 100 000 t m/an à Champlain.

La quantité de matières résiduelles provenant de la région enfouie au lieu d'enfouissement sanitaire de St-Étienne-des-Grès est de 170 000 t m/an (incluant les 11 000 t m/an de La Tuque), soit 90 000 t m/an provenant des ICI et 80 000 t m/an provenant des municipalités membres.

La capacité totale autorisée de matières à enfouir au site de St-Étienne-des-Grès est de 7 000 000 t m et la capacité totale potentielle est de 13 000 000 t m. Donc, pour la capacité autorisée, au rythme de 170 000 t m/an le lieu d'enfouissement a une durée de vie de 41 ans et au rythme de 200 000 t m/an, la durée de vie est de 35 ans.

La RGMRM a besoin d'enfouir 190 000 t m/an pour boucler le budget du lieu d'enfouissement sanitaire de St-Étienne-des-Grès. On parle donc d'un besoin d'environ 300 000 t m/an pour boucler le budget des deux lieux d'enfouissement sanitaire, St-Étienne-des-Grès et Champlain.

En supposant que l'usine de méthanisation aura une efficacité de 50 %, la RGMRM pourra donc recevoir 600 000 t m/an de matières résiduelles. De ces 600 000 t m/an, 300 000 t m/an iront à l'enfouissement et il restera donc 300 000 t m/an de matières pour assurer le fonctionnement de cette usine.

Réaménagement de l'entrée du lieu d'enfouissement de Saint-Étienne-des-Grès

Par souci de sécurité publique et d'esthétique, la RGMRM amorcera en 2008 un projet de reconfiguration de l'entrée du lieu d'enfouissement de St-Étienne-des-Grès. Dès que les plans seront prêts, M. Comeau les présentera aux membres du comité de vigilance.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion aura lieu le mercredi 20 août 2008 à 19 h, à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie. Une visite sur le site est prévue lors de cette rencontre.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

CE 28^E JOUR DE JUILLET 2008



Patrick Simard, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement
sanitaire de Saint-Étienne-des-Grès